

Éditorial

Une fois de plus, le Gouvernement est constitué au mépris des mobilisations comme des résultats électoraux. La colère citoyenne est réprouvée et réprimée, l'exigence de justice fiscale et sociale ignorée, et la politique de sape des services publics et de notre système de protection sociale va se poursuivre, aux dépens des plus fragiles. La confiance en celles et ceux qui nous gouvernent est toujours plus entamée, ce qui ne peut que continuer de favoriser une forme de résignation, et la montée de l'extrême droite. Le SNES-FSU, lui, ne se résigne pas, et continue de lutter pour un changement de cap budgétaire. Plus que jamais, l'urgence est là pour le service public d'Éducation, toujours plus malmené, ce dont témoigne le bilan de rentrée : dotations insuffisantes, manque de personnels, état désastreux du bâti scolaire, conditions de travail dégradées par les réformes, métier attaqué, liberté pédagogique toujours plus menacée, y compris par les collectivités territoriales (la Région et ses manuels granulaires « libres »), qui s'inventent de nouvelles prérogatives, plutôt que d'investir dans l'Éducation, où les besoins sont criants.

Après la réussite des journées des 10 et 18 septembre, la mobilisation doit se poursuivre et s'amplifier, pour un autre budget, contre l'austérité, pour nos salaires, nos carrières et nos pensions, et pour la défense de nos métiers.

Marie Chardonnet-Leblond, Maud Ruelle-Personnaz, Antoine Tardy et Laurène Thibault,
co-secrétaires généraux-ales du SNES-FSU Versailles



SOMMAIRE

p. 1 : Édito

p. 2-3 : Actualités

p. 4-5 : Stages syndicaux

p. 6-7 : Carrières, mutations et action sociale

p. 8 : Salaires et revalorisation – Féminisme

+ Pages spéciales « Féminisme » du SNES Versailles n°1

Écho des établissements :

[92] Le lycée Monod de Clamart mobilisé dès la rentrée !

Au Lycée Monod de Clamart, après l'annonce en juillet de l'ouverture de trois divisions supplémentaires (une classe de seconde et deux premières STMG) les moyens d'enseignement et de vie scolaire ne suivent pas. Non seulement la dotation allouée à l'établissement ne garantit pas des conditions d'enseignement égalitaires entre les élèves - les élèves de 1ère STMG ne bénéficient plus de cours en effectifs réduits cette année -, mais les effectifs du lycée atteignent un niveau record avec 1498 élèves scolarisés.

À l'initiative de la section SNES-FSU et CGT de l'établissement, les personnels du lycée ont voté la grève le mercredi 3 septembre, suivie par 80% des enseignant-es, l'intégralité du secrétariat et de l'équipe de vie scolaire. Les agent-es demandent, soutenu-es par la section départementale SNES-FSU 92, la création d'un poste de CPE supplémentaire et deux postes d'Assistant-es d'Éducation, un abondement des moyens d'enseignement, et dénoncent le fait que l'agrandissement du lycée soit réalisé à moyens constants. Reçu-es en audience auprès de la DSDEN, les personnels du

lycée obtiennent des moyens AED supplémentaires, mais aucun engagement n'est pris concernant les heures d'enseignement manquantes. L'Administration invoque la baisse de l'enveloppe départementale pour justifier cette baisse des moyens.



Le SNES-FSU continue de dénoncer des choix budgétaires qui conduisent à dégrader les conditions d'enseignement dans nos établissements, et appelle à faire entendre par nos mobilisations qu'un autre budget est possible.

Audrey Deguettes et Marian Petitfils

[95] Traduction du nouveau management public dans nos établissements scolaires

Le néo-management, ou nouveau management public, est une technique issue du monde anglo-saxon et du secteur privé, apparue dans les années 1980. Sous prétexte de rationaliser les services publics, il accroît les contraintes, les contrôles et les évaluations.

Le néo-management porte une conception utilitariste et économique des travailleur-euses et défend une rémunération au mérite, impliquant la mise en concurrence des personnes. L'attribution des IMP et la mise en place du Pacte par exemple participent à casser le cadre collectif et accentuent la contractualisation du métier au détriment du Statut.

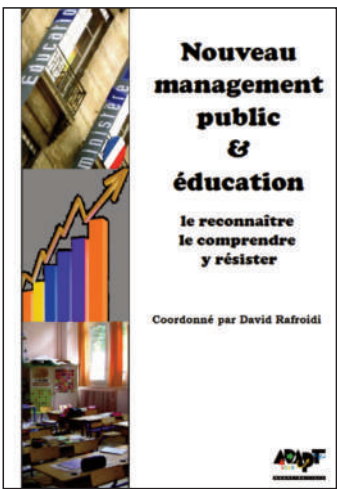
Le nouveau management public est basé sur la performance dont on attribue la responsabilité aux chef-fes d'établissements. Ces dernier-es, dans un souci de conformité aux injonctions de l'institution, cherchent à contrôler les enseignant-es, faisant peser sur elleux une lourde charge de travail avec des tâches nouvelles, sans intérêt pour les élèves.

Avec le néo-management, les chef-fes d'établissement voient leurs pouvoirs renforcés et se placent dans une position de contrôle,

parfois excessive, en imposant des tâches ou des missions qui ne constituent pourtant en rien des obligations. Ce rôle qui leur est attribué crée des chef-fes d'établissements autoritaires et dénué-es d'humanité dont les pratiques managériales, puisque c'est bien cela dont il est question, sont intimidantes pour les équipes. Le dialogue est difficile ou rompu. Des notes de service abusives et des avenants au contrat de travail des contractuels sont utilisés pour imposer un cadre infantilisant. Cette volonté de contrôle atteint des limites que le SNES-FSU 95 a pu dénoncer cette année à la DSDEN après avoir accompagné l'équipe éducative d'un établissement du département, menant jusqu'à une enquête administrative.

Le SNES-FSU 95 est de plus en plus sollicité pour des conflits lourds entre chef-fes d'établissements et personnels et constate une profession en grande souffrance qu'il s'engage à accompagner lors d'entretiens ou dans la rédaction de fiches Santé et Sécurité au Travail par exemple.

Il est difficile d'identifier et de comprendre le nouveau management public. Il est encore plus difficile d'y résister. **C'est pourquoi, votre section départementale vous propose un stage dédié et animé par Grégory Frackowiak le jeudi 4 juin 2025. Soyez nombreuses et nombreux à vous y inscrire !** Toutes les informations sur notre site SNES-FSU Versailles – rubrique SNES-FSU 95.



Nouveau management public et éducation publié par Adapt, les éditions du SNES-FSU.

Johan Pausé et Pauline Surget

Actualité en collège et en lycée

[Lycée] Manuels scolaires : comment la Région nuit à la liberté pédagogique !

En cette rentrée, les lycées subissent de plein fouet l'insuffisance des moyens pédagogiques alloués par la Région. Cela se manifeste par l'absence de budgets fléchés, aussi bien pour le renouvellement des manuels papier que pour l'achat des licences des manuels numériques. De plus, selon des critères peu transparents, les budgets consacrés aux ressources numériques ont fortement baissé. Or, ces derniers comprennent aussi le financement des licences des manuels. Ainsi, dans certains établissements, on ne peut plus financer que deux manuels par élève !



Pour plus de détails, retrouvez notre article sur le site du SNES-FSU Versailles dans la rubrique Lycée/Collège.

Geneviève Royer

Une stratégie détournée pour imposer des « manuels libres » chapeautés par la Région académique ?

En guise de substitut, la Région développe, en lien avec les inspections pédagogiques, des manuels « granulaires » sur la plate-forme privée Pearltrees. À travers ces manuels, et indépendamment de leur ergonomie peu pratique, et de leur contenu parfois maigre, il s'agit d'imposer des pratiques pédagogiques, au détriment de la liberté de choix des enseignant-es.

Une communication mensongère de la Région

Face aux critiques, la Région prétend que le libre choix est laissé aux équipes pédagogiques. En mentant par omission, Valérie Pécresse, qui n'a pas hésité à publier une tribune dans *Le Monde*, passe sous silence le fait que le principal problème réside dans l'insuffisance des budgets de lycées et la baisse des crédits pédagogiques.

[Collège] Nouveau DNB : La vigilance s'impose !

La réforme du DNB, détaillée dans l'arrêté d'avril 2025 et dans une toute récente note de service, s'inscrit dans une démarche qui se veut élitiste pour les élèves et risque de porter atteinte à la liberté pédagogique pour les enseignant-es.

- **La fin du bilan de cycle pour le contrôle continu**
Dès 2026, la moyenne annuelle sur 20 de toutes les disciplines remplace le bilan de cycle, ce qui pour le SNES-FSU constitue la seule avancée.
La réduction du bonus lié aux options fragilise encore les enseignements facultatifs et les met en concurrence.

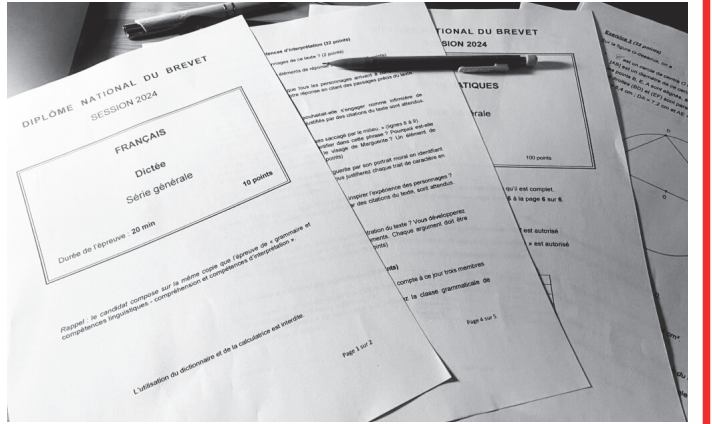
- **Un poids accru des épreuves terminales**
- Elles représentent **60% de la note finale** (contre 50 jusqu'à présent).
- **Les notes sur 50 ou 100 des épreuves terminales sont ramenées sur 20.** Le poids de l'histoire-géographie-EMC et des sciences est donc renforcé. Toutes les notes ont un coefficient 2, hormis l'histoire-géographie (1,5) et l'EMC (0,5).

- **Des épreuves plus difficiles**
- **En histoire-géographie**, l'exercice le plus difficile, le "développement construit", vaut plus de points et passe de 20 à 30 lignes à rédiger.
- **En mathématiques**, un exercice évalue "les automatismes"

- sans calculatrice comme à la nouvelle épreuve du bac.
- **Pour l'oral**, le contenu est valorisé car noté sur 12 points (compétences orales sur 8).
- **Des points de vigilance**
- **La distinction des notes d'histoire-géographie et d'EMC** annonce la séparation de ces disciplines. L'EMC pourrait ainsi comme au lycée devenir une variable d'ajustement des services, ce que le SNES-FSU refuse.
- Sous prétexte "**d'harmonisation**", le risque existe d'une ingérence des chef-fes d'établissement, voire des IPR dans le contrôle continu, au détriment de la liberté pédagogique.

Plus que jamais, il est nécessaire de ne rien nous laisser imposer !

Catherine Demerliac



Calendrier des réunions et stages

1^{er} semestre 2025-2026



Août

27 Réunion TZR (Visio, 17h)

Septembre

1^{er} Réunion Stagiaires (Visio, 18h)

17 Réunion RDVC : recours (Arcueil, 14h30)

22 Réunion RDVC : recours (Visio, 17h30)

24 Réunion TZR (Visio, 14h30)

Octobre

8 Réunion Non-titulaires : affectations et bilan de rentrée (Visio, 17h)

13 Stage 95 « S'impliquer dans la vie de son établissement : agir en CA » (95)

14 Stage « Statut, salaire, service » (Arcueil)

15 Stage Militant·es et S1 : rôle S1 et accompagnement des collègues (Arcueil)

Le droit de participer à des stages de formation syndicale :

Tout·e agent·e en activité (contractuel·le, stagiaire, titulaire) a droit à 12 jours par an de congé pour formation syndicale avec maintien du traitement.

Novembre

13 Stage « Paritarisme, attaques contre le statut et mutations INTER » (Arcueil)
Stage 78 « Agir en CA : le budget » (Mantes-la-Jolie)
Stage 91 AED (Évry)

14 Stage TZR (Arcueil)
Stage Stagiaires « Droits des personnels, formation et mutations INTER » (Arcueil)

20 Stage « CPE – groupe métier » (Poissy)
Stage intersyndical 78 « Enseigner l'EVARS » (St-Cyr-l'École)
Stage 91 « Agir en CA : le budget » (Évry)
Stage 92 « Agir en CA : le budget » (Arcueil)

21 Stage 95 « S'impliquer dans la vie syndicale de son établissement » (95)

25 Stage « Droits des personnels non-titulaires » (Paris)

27 Stage « Guerre d'Algérie » (Arcueil)
Stage Non-titulaires « Préparer son évaluation professionnelle » à Paris

À venir : Réunions « Mutations INTER »



Décembre

4 Stage « Protection sociale » (Arcueil)
Stage 92 AED (Levallois-Perret)

11 Stage FSU 92 AESH (Malakoff)
Stage 95 « Droits des personnels » (Enghien-les-Bains)

16 Stage 78 « Boîte à outils syndicale » (St-Germain-en-Laye)
Stage 91 « Droits des personnels » (Les Ulis)

19 Stage « Préparer sa retraite » (Paris)

Janvier

8 Stage « Droits à la formation » (Arcueil)

15 Stage « Évaluation » (Arcueil)
Stage 91 « Agir en CA / la DHG » (Évry)
Stage 92 « Agir en CA / la DHG » (Puteaux)
Stage 95 AED (95)

20 Stage 95 « Agir en CA / la DHG » (Ermont)

22 Stage 78 « Agir en CA / la DHG » (78)

27 Stage « Féminisme et luttes contre l'extrême droite » (Paris)

À venir : Réunion « Contestation de barèmes INTER »



J'adhère au SNES-FSU !

Pour s'inscrire

S'inscrire auprès du SNES-FSU en complétant le formulaire correspondant au stage [sur notre site](#).



r.snes.edu/VERstages

Pour les stages

Remplir une demande d'autorisation d'absence (adressée au Recteur, DASEN ou chef-fe d'établissement selon la situation) : cette demande doit être déposée **un mois avant le jour du stage** (à télécharger sur notre site). Les réunions n'ouvrent pas droit à une autorisation d'absence.

stages@versailles.snes.edu

CARRIÈRES ET MUTATIONS

Que devient le projet de réforme des carrières ?

Abandonné ! Au printemps 2025, le Ministère présentait aux organisations syndicales une réforme des carrières en deux volets : un rythme unique, légèrement accéléré pour la classe normale et un taux de promotion à la hors-classe amélioré, mais aussi un nouveau cadencement des rendez-vous de carrière, le troisième permettant de légitimer le barrage à la classe exceptionnelle. Finalement, rien n'a été modifié, en raison de l'arbitrage défavorable de Bercy. Le cadencement des rendez-vous de carrière reste à ce jour inchangé.

Du rendez-vous de carrière au recours sur l'appréciation finale

• Quand ont lieu les rendez-vous de carrière ?

À des moments précis de la carrière. Ils concernent, pour 2025-26, les collègues ayant accédé :

- au 6^{ème} échelon entre le 01/09/24 et le 31/08/25 ;
- au 8^{ème} échelon entre le 01/03/24 et le 28/02/25 ;
- au 9^{ème} échelon entre le 01/09/24 et le 31/08/25.

• Quels en sont les enjeux ?

Les rendez-vous de carrière, aux effets limités, peuvent permettre un avancement anticipé d'un an du 6^{ème} au 7^{ème} puis du 8^{ème} au 9^{ème} échelon, et une promotion plus ou moins précoce à la hors

classe, à laquelle tout le monde a désormais vocation à accéder. L'appréciation « Excellent » ne permet pas toujours de bénéficier de l'avancement accéléré (pour les passages aux 7^{ème} et au 9^{ème} échelon), ni d'accéder immédiatement à la hors-classe (pour les collègues du 9^{ème} échelon), pour lesquels des quotas s'appliquent, malgré un rythme largement unifié sur l'ensemble de la carrière.

Gagnons maintenant un rythme unique, le plus rapide, pour toutes et tous, et la déconnexion totale entre évaluation et promotion, que porte le SNES-FSU !

• Comment contester l'appréciation finale reçue suite à mon rendez-vous de carrière ?

Les démarches se font via l'application Colibris, en plusieurs temps : recours gracieux à déposer dans les 30 jours suivant la communication de l'appréciation (l'Administration a alors 30 jours pour répondre) ; saisine de la CAPA, toujours sur Colibris, dans les 30 jours suivant cette réponse, si elle n'est pas satisfaisante.

• Formuler des observations : obligatoire pour le recours ?

Non ! Les observations (à déposer sur SIAE dans les 15 jours suivant la communication du compte-rendu) ne constituent pas un recours, et ne conditionnent en aucun cas la possibilité de celui-ci.

• Y a-t-il un risque à contester ?

Non ! Le recours sur l'appréciation de la valeur professionnelle, un droit statutaire, ne peut pas être pénalisant pour les collègues qui s'en saisissent. Le recours est adressé au Recteur, et non aux évaluateurs (chef-fe d'établissement, inspectrice ou inspecteur).

• À quoi bon contester ?

Chaque année, un nombre croissant de collègues voient leur appréciation modifiée suite au recours gracieux. Selon les années, de 60 à 80% des collègues ayant saisi la CAPA obtiennent satisfaction.

• Comment le SNES-FSU peut-il vous accompagner ?

Des observations au courrier de recours, soumettez-nous votre projet en écrivant à l'adresse s3ver@sn.es.edu si vous souhaitez être conseillé-e ! Par leurs interventions en CAPA, nourries de leur connaissance fine des dossiers, les élu-es FSU ont permis la révision de très nombreuses appréciations.



États de service (VS) : vérifiez avec le SNES-FSU !

La ventilation de service (VS) qui détaille toutes les heures hebdomadaires effectuées, vos classes et leur effectif, les éventuelles pondérations ou heures de décharge doit vous être soumise pour que vous puissiez en vérifier l'exactitude, avant transmission au Rectorat (généralement pour la mi-octobre). **Ce document est déterminant pour le calcul de votre salaire, et notamment des heures supplémentaires (HSA) ! Vérifiez, signez et contestez rapidement si nécessaire !**



Des infos détaillées sont disponibles sur notre site.

Contactez-nous rapidement en cas de problème, afin d'être accompagné-e dans vos démarches.

Signer sa VS indique uniquement que l'on en a pris connaissance. Il reste possible, même après coup, de contester, en écrivant, sous couvert du ou de la chef-fe d'établissement, à la DPE et à la DOS départementale.

Pour poser toutes vos questions, participez à notre stage « Statut, salaire, service », organisé mardi 14 octobre à Arcueil. Il est encore temps de vous inscrire si vous n'avez pas cours ce jour-là !

Marine Ochando et Clarisse Laprugne

INTER 2025 : avec le SNES-FSU !

Connaître les règles, élaborer votre stratégie, vous donner toutes les chances d'obtenir la mutation souhaitée : pour tout cela, faites confiance au SNES-FSU ! Comme chaque année, les militant-es seront mobilisé-es pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner, à chaque étape de votre demande de mutation.

Plusieurs stages, couverts par autorisation d'absence (seule condition : en faire la demande au Recteur 30 jours avant) sont organisés, à la section académique, à Arcueil :

- « Muter après la loi Fonction publique : toujours avec le SNES-FSU ! », jeudi 13 novembre, à Arcueil, de 9h30 à 16h30.

- Stage spécial TZR et stagiaires, vendredi 14 novembre, à Arcueil, de 9h30 à 16h30 (après-midi consacré aux mutations).

Des entretiens individuels seront organisés à la fin de chaque journée. **Inscrivez-vous et déposez votre demande d'autorisation d'absence dès maintenant, pour être dans les temps !** Des réunions en visio seront également prévues.

Plus d'infos sur notre site, rubrique Mutations.



Droits à la formation : les connaître, les défendre !

Formation continue menacée, conditions d'obtention du congé de formation modifiées, et plus opaques : la mise en œuvre du droit à la formation a significativement évolué ces dernières années. Pour vous informer sur les nouvelles règles et sur toutes les possibilités, **inscrivez-vous au stage syndical « Droits à la formation », jeudi 8 janvier à Arcueil (demande d'autorisation d'absence à faire vendredi 6 décembre au plus tard).**

La retraite progressive : dès 60 ans !

En vertu du décret 2025-681, il est possible depuis le 1^{er} septembre 2025 de prétendre à la retraite progressive dès 60 ans (au lieu de 2 ans avant l'âge légal de départ à la retraite auparavant), à condition de totaliser 150 trimestres de durée d'assurance tous régimes confondus, et d'exercer à temps partiel à compter de cette rentrée. **Vous êtes concerné-e ? Contactez-nous !**

Plus d'infos sur notre site, rubrique « Partir à la retraite ».

Action sociale

L'action sociale vise à l'amélioration des conditions de vie des agent-es de l'état. Elle est loin de connaître, dans la Fonction publique, le développement des services sociaux des grandes entreprises et l'Éducation Nationale est le ministère le moins doté au regard du nombre de ses personnels. Mais ces droits existent ! Ils sont statutaires et mis en œuvre à la demande de chaque intéressé-e. Ils concernent le logement, les loisirs, la culture, les vacances, l'enfance, la restauration ou la sphère privée.

L'action sociale peut aussi venir en aide aux personnels en situation d'urgence sociale et financière. Elle est la propriété des personnels, qui la gèrent librement à travers des commissions et comités aux niveaux interministériel, ministériel et académique, dans lesquels siègent les représentants des personnels issus des élections professionnelles.

Retrouvez sur notre site toutes les informations utiles sur l'action sociale dans l'académie de Versailles.

Maud Ruelle-Personnaz



Salaires - Revalorisation

URGENCE POUR LES SALAIRES ET LES CARRIÈRES !

Un déclassement salarial incontestable !

Rendu visible par nos mobilisations contre la réforme des retraites, pour les salaires, pour de meilleures conditions de travail, résultat de la sous-indexation du point d'indice depuis 2002, ce déclassement a été accentué par l'inflation ces dernières années. État des lieux :

- **Aucune mesure de revalorisation pour 2024 et 2025**, après des mesures très insuffisantes en 2022-2023, en contexte de forte inflation !

- **Mars 2025 : baisse de 10% de la rémunération en Congé maladie ordinaire.**

- **Le salaire mensuel net d'un-e stagiaire ? 1514€ hors primes (= 1,06 SMIC), et 1860,66€ en incluant ISOE, prime d'attractivité et informatique.**

- **AESH : une grille toujours indécente ! 973€ nets par mois dont 63€ d'indemnité en CDD (pour une quotité moyenne de 62%) ; 1008 € nets par mois en CDI, après 10 ans d'ancienneté !**

- **AED : 1448€ nets par mois en CDD à plein temps, le minimum Fonction publique ! 1483€ nets par mois en CDI.**

En 2025, 883 postes sont restés non pourvus aux concours du Second degré, dans de nombreuses disciplines, et chaque année le bilan de rentrée est toujours plus accablant (285 équivalents temps plein vacants mi-septembre dans l'académie de Versailles). **La revalorisation des salaires et des pensions est un impératif, pour l'attractivité de nos métiers, et pour en finir avec le recours massif à la précarité ! Le Gouvernement doit en finir avec l'austérité budgétaire, un choix idéologique indéfendable et dangereux, que nous combattons !**



Quelles revendications salariales ?

- Augmentation sans condition de 15% de la valeur du point d'indice et indexation sur les prix ;
- Relèvement des pieds de grille, accélération de l'avancement d'échelon, augmentation des ratios de promotion (hors-classe et classe exceptionnelle), avec l'objectif d'une carrière sans obstacle de grade et de l'amélioration du niveau des pensions ;
- Retour du paritarisme, contre l'arbitraire et l'opacité ;
- Création d'un corps de catégorie B pour les AESH et instauration d'une grille permettant une évolution indiciaire, pour les AED ;
- Harmonisation par le haut des grilles académiques des non-titulaires ;
- Suppression du jour de carence et rétablissement du plein traitement en CMO
- Retraite à taux plein à 60 ans et rétablissement de la Cessation progressive d'activité.

La revalorisation est attendue par la Profession, et la crise de recrutement en fait une urgence. Pour nos salaires et nos pensions, non à un nouveau plan d'austérité pour 2026 ! Gagnons, par la mobilisation, les mesures qui s'imposent !



Dans le cadre de nos revendications d'égalité et de lutte contre les VSS, le SNES-FSU Versailles crée un Secteur féminisme à la rentrée 2025. Retrouvez ci-joint nos pages spéciales « Féminisme » pour en savoir plus !

LE SNES-FSU VERSAILLES DANS LES LUTTES FÉMINISTES !



Pages spéciales « Féminisme » du
SNES Versailles n°1 de septembre 2025
N° de Commission Paritaire 1126 S08041
N° ISSN 12689874
Trimestriel - Prix de vente 4 euros
Abonnement 20 euros
Édité par section académique du
SNES-FSU de Versailles - Syndicat National
des Enseignements du Second degré
3, rue Guy de Gouyon du Verger, 94110 Arcueil
Tél. : 01 41 24 80 56
Directrice de publication Marie Chardonnet-Leblond
Imprimé par L'Imprime, 20-22 rue des frères Lumière
93330 Neuilly sur Marne



snes 
F.S.U.
Versailles

POUR UN SYNDICALISME FÉMINISTE

Faire face à une extrême droite anti-féministe

En France, comme dans le monde, l'extrême droite prend de l'ampleur avec un projet politique raciste, lgbtqia+-phobe et sexiste. Les gouvernements d'extrême droite s'attaquent systématiquement aux femmes et à leurs droits sociaux, économiques et reproductifs. Face à cette menace, le syndicalisme doit jouer un rôle central en déconstruisant ses discours trompeurs et en revendiquant des politiques publiques ambitieuses pour l'égalité et la justice sociale.

Des réformes néolibérales qui touchent les femmes

Les réformes néolibérales touchent particulièrement les femmes et accroissent les inégalités. C'est pourquoi le SNES-FSU s'oppose fermement à toute rémunération au mérite ou indemnitaire (qui profite aux hommes), à toute augmentation de l'âge de départ à la retraite (dont les femmes sont les premières victimes) et à toute diminution des remboursements de congé maladie.

LE PLAFOND DE VERRE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE :

- **58% des enseignant-es** du Second Degré sont des femmes, mais 54% chez les agrégé-es et 55,7% des femmes enseignent en collège, contre 44% des hommes.
- **93% des AESH sont des femmes**
- **54% des personnels de direction** sont des femmes mais elles ne représentent plus que **34% des proviseur-es de lycée GT**.

Source : DEPP, 2024 sur l'année 2023

LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL :

- **25% des agressions sexuelles** et **5% des viols** ont lieu sur le lieu de travail (enquête VIRAGE, INED, 2020)
- **1 femme sur 3** a déjà subi du harcèlement sexuel au travail (sondage IFOP 2018)



Le SNES-FSU revendique et agit :

- Pour la défense des services publics, la revalorisation des métiers féminisés, l'effectivité de l'égalité salariale.
- Pour une loi intégrale et un investissement de 2,6 milliards d'euros pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles.
- Contre 90% de l'indemnisation des congés maladie et saisit en intersyndicale la Défenseure des droits contre cette mesure discriminatoire, particulièrement envers les femmes enceintes.

LE SNES-FSU VERSAILLES

AUX CÔTÉS DES FEMMES

POUR LEURS DROITS ET DANS LEURS LUTTES

Le SNES-FSU interpelle l'administration

Pour qu'elle prenne ses responsabilités et agisse pour l'égalité professionnelle en ce qui concerne les questions de salaires et de carrières, aux niveaux national, académique et départemental.



Le SNES-FSU Versailles agit contre les Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) avec sa cellule d'écoute

Le SNES-FSU Versailles soutient et appuie, dans la durée, les démarches des collègues victimes, leur apportant écoute et conseils, les guidant et les encourageant pour se saisir des outils existants, interpeller l'employeur et faire valoir leurs droits.

Le SNES-FSU Versailles forme les personnels dans des stages de formation syndicale

Le SNES-FSU Versailles poursuit son travail d'information et de formation de centaines de personnels pour connaître les luttes féministes, défendre les droits des femmes, lutter contre les VSS et faire vivre le féminisme dans le cadre professionnel.



Le SNES-FSU dans les luttes pour porter les revendications féministes

Le SNES-FSU Versailles est dans la rue pour manifester sa solidarité pour les femmes du monde entier et pour leurs droits : le 28 septembre pour le droit à l'avortement, le 25 novembre contre les violences sexistes et sexuelles et le 8 mars pour les droits des femmes.

2025-2026

UNE ANNÉE SCOLAIRE FÉMINISTE

AVEC LE SNES-FSU VERSAILLES

Création du secteur féminisme

Le SNES-FSU Versailles fait de ces luttes une priorité avec la création du secteur féminisme qui renforcera son collectif dans la marche de la révolution féministe.

Stage de formation syndicale

Féminisme et lutte contre l'Extrême-droite

Le 27 janvier à Paris

Avec Juliette Léonard (sociologue) et Ingrid Daroman (CPE)

Pour plus d'informations et s'inscrire



Cellule d'écoute et d'accompagnement des femmes victimes de Violences Sexistes et Sexuelles

Les militant-es vous écoutent et vous conseillent pour vous saisir de outils existants, interpeller l'employeur et faire valoir leurs droits.

Vous êtes victime de VSS ? Contactez nous à vss@versailles.snes.edu

Pour plus d'informations



Ensemble dans les luttes

Retrouvez-nous dans la rue pour porter les revendications féministes (dates à préciser) :

28 septembre : Journée mondiale pour le droit à l'avortement

25 novembre : Journée internationale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles

8 mars : Journée internationale des droits des femmes

Toutes les informations

Nous contacter : s3ver@snes.edu

01 41 24 80 56

Le site : <https://versailles.snes.edu/>

Les réseaux :  SNES-FSU Versailles

 @snesfsuversailles

 @snesfsu_versailles